

DECLARATION DES TRANSACTIONS SUR ACTIONS PROPRES

Conformément aux dispositions des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, Esker déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 12 au 16 juillet 2010 :

Séance du	Nombre de titres	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
12/07/2010	0	0	0
13/07/2010	1029	7,2021	7 410,98
14/07/2010	1337	7,1725	9 589,67
15/07/2010	1371	7,0401	9 652,00
16/07/2010	1384	6,8952	9 542,92
Total	5121	7,0681	36 195,57

Ces transactions n'ont pas donné lieu à l'utilisation d'instruments dérivés.

Fait à Lyon, le 19 juillet 2010